

Rafale/Inde: les compensations avec Reliance représentent 10% du total (PDG Dassault)

Dassault Aviation va réaliser avec l'indien Reliance 10% de ses obligations de compensation prévus dans le cadre du contrat Rafale, a déclaré jeudi à l'AFP Eric Trappier, le PDG de l'avionneur, alors que le choix de cette entreprise fait polémique en Inde.

Question: Le contrat Rafale en Inde prévoit des offsets ou compensations que vous deviez mettre en œuvre dans le pays. Où en êtes-vous?

Réponse: "Pour préciser, ce qui est appelé +offset+ en anglais est usuellement traduit en français par +compensation+ ou encore +contrepartie+. La référence est le contrat que nous avons signé et qui s'intitule +Offset contract+. Vis-à-vis de ses salariés et des organisations syndicales, Dassault Aviation utilise l'expression +obligation contractuelle d'offset+ ou +obligation contractuelle de compensation+.

Signer un contrat d'offsets est une condition imposée par la loi indienne (Defence Procurement Procedure). La réalisation des offsets est une obligation et, en vertu de la réglementation indienne, le choix des partenaires nous appartient.

Dassault Aviation a décidé, en plein accord avec cette réglementation, de créer la co-entreprise DRAL avec Reliance et de construire une usine à Nagpur, ce qui doit nous permettre de réaliser environ 10% de ces obligations d'offsets. Nous sommes en négociation avec une centaine d'entreprises indiennes, dont une trentaine avec lesquelles des partenariats ont déjà été conclus".

Q: Pourquoi avoir choisi comme partenaire indien de votre co-entreprise Reliance plutôt que HAL ?

R: "Dassault Aviation a décidé de s'implanter durablement en Inde au travers de DRAL, co-entreprise dont la gouvernance est assurée par un CEO (directeur exécutif, NDLR) indien et un COO (directeur des opérations, NDLR) français. Dassault Aviation exerce ainsi le contrôle technique et industriel des opérations, en appliquant ses standards et sa flexibilité. Cette joint-venture produira des éléments de Falcon 2000 et de Rafale. Le choix du site de Nagpur, au centre de l'Inde, a été motivé par la disponibilité de terrains avec accès direct à une piste d'aéroport".

Q: Restez-vous sereins pour la suite malgré les polémiques actuelles en Inde?

R: "Les polémiques sont désolantes mais nous sommes sereins. Les choses avancent vite. Nous avons créé DRAL le 10 février 2017. Le projet d'usine a été officiellement lancé le 27 octobre 2017.

Dans une première phase, le projet prévoit la construction d'un hangar provisoire pour héberger l'outil de production et commencer le plus rapidement possible les activités de formation des salariés. Ce hangar provisoire a été achevé en mars 2018. Les activités ont été lancées le 18 avril en présence de hauts dirigeants de Dassault Aviation et des autorités locales. Nous avons embauché un CEO indien, M. Sampathkumaran S.T., qui a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie aéronautique. Nous avons recruté et formé des managers et des compagnons indiens. La sortie des premières pièces de Falcon 2000 est prévue en fin d'année.

Une seconde phase a déjà débuté, en juillet 2018, avec la construction d'un bâtiment définitif dont l'achèvement est prévu pour juillet 2019. Ce bâtiment permettra la montée en cadence des activités industrielles. La coopération entre Dassault et l'Inde, qui dure depuis 65 ans, prend un nouvel élan grâce au +Make in India+ et nous sommes fiers d'y contribuer".

dIm/tq/az